

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. [Plus](#)

Saucisses à la sauvette et steaks douteux : un trafiquant pris sur le fait à Thumeries

[d'informations](#) [J'accepte](#)

PUBLIÉ LE 27/07/2015

par François Flourens

Des steaks vendus à une température de 18°, des saucisses affichant 21°, tout cela de la main à la main. Cette vente parallèle s'est opérée à Thumeries il y a quelques jours, sous les yeux de Laurent Rigaud, président de la fédération des bouchers du Nord - Pas-de-Calais, qui mène une croisade contre ces pratiques.



La scène se déroule au centre-ville de Thumeries mais elle aurait pu très bien se passer à Valenciennes ou à Dunkerque. Un homme ouvre son coffre et tire d'une glacière plusieurs saucisses et des steaks hachés. La transaction s'opère discrète et rapide, en liquide ça va sans dire. L'acheteur et le vendeur s'étaient donné rendez-vous *via* Facebook.

Pas de chance pour le « commerçant » ambulant, toute la scène a été filmée et constatée par un huissier. Laurent Rigaud président de la fédération des bouchers du Nord - Pas-de-Calais et Alain Duplat, président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais fondent sur l'homme pris la main dans le sac.

Température élevée = danger !

À l'aide d'un thermomètre alimentaire, Laurent Rigaud prend la température des steaks hachés, l'affichage indique 18°. Pour les saucisses, le chiffre oscille entre 18 et 21°. Laurent Rigaud explose : « *Imaginez qu'un enfant attrape la listeria avec vos steaks hachés, on en a vu à l'hôpital pour moins que ça* ». Il demande alors où le vendeur s'est fourni et celui-ci répond sans ambages que la viande provient de l'abattoir et qu'il se fait livrer à domicile, mais il prétend ne pas connaître le chevillard. « *Si les abattoirs livrent en direct les particuliers contre les artisans bouchers, il faut nous demander ensuite de les soutenir* », peste Laurent Rigaud.

Pour arrondir ses fins de mois

Au fil des questions, il réussit à savoir que l'homme est également boucher dans une grande surface et qu'il mène cette activité parallèle pour arrondir ses fins de mois. « *Il faut que vous sachiez que vous allez vous faire taper sur les doigts pour travail dissimilé, fraude fiscale. C'est à cause de gens comme vous qu'on alourdit les prélèvements des artisans. L'ubérisation des activités, ça commence à bien faire. Vous représentez un danger pour la santé publique. Nous avons un métier noble, et on n'a pas besoin de gens qui le foutent en l'air.* » Une plainte a été déposée auprès du procureur de la République.

« C'est une concurrence déloyale pour la profession »

Comment avez-vous eu connaissance de ce trafic ?

Laurent Rigaud : « J'ai été alerté par des collègues. Nous avons suivi cette personne un moment.